

# MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 10 Novembre 2020

L'an deux mille vingt et le Mardi dix Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

»»««

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Maryline Lortjean,  
Estelle Milani, Léa Mollier, Edith Marchand, conseillers  
**Absent excusé et représenté :** Léa Mollier (pouvoir remis à Karine Mollier)  
**Absent excusé et non représenté :** Néant  
**Secrétaire de séance :** Edith Marchand

Début de la réunion : 20h30

### ▪ Préambule concernant le CIDD

Le mode de désignation des membres pouvant être retenues pour le CIDD ayant été modifié, les VDD demande au Conseil Municipal de désigner 12 titulaires et 12 suppléants parmi les habitants de la commune.

Ce point n'étant pas à l'ordre du jour du présent Conseil, le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité de le traiter à la fin de la séance.

Les membres du Conseil Municipal sont tous d'accord pour examiner ce point à la fin de la séance.

### ▪ Covid deuxième vague

- La salle des fêtes est fermée jusqu'à nouvel ordre.

- Commémoration de l'armistice du 11 Novembre

Autorisée par la Sous Prefecture en comité restreint (entre 6 et 10 participants respectant la distanciation physique)

Ont participé :

- Le Maire et les 3 adjoints avec dépose par le Maire d'une composition florale.
- Bernard Marchand, Vincent Gueugnot porte-drapeaux.
- Pierre Bonhomme, représentant de la FNACA, avec dépose d'une composition florale
- Frédéric Guignier, représentant du Souvenir Français

- Suite aux directives ministérielles, le travail de la secrétaire de mairie et de la salariée en CDD a été réorganisé entre télétravail et présentiel à la mairie.

- Madame Cazals, secrétaire de mairie, a été déclarée cas contact et a travaillé en télétravail du 03 au 06 Novembre 2020. Madame Scarfo a assuré le présentiel à la mairie et à la poste durant cette période. Par la suite, Madame Cazals ayant été testée négative, elle a pu reprendre les tâches non réalisables en télétravail.

#### ▪ Frais de déplacement des élus

Remboursement des frais de déplacement des élus (sauf le Maire et les adjoints) :

- Lieu de réunion ayant lieu à plus de 20 km de la commune
- Le remboursement sera calculé en fonction du barème kilométrique des impôts en vigueur
- Remboursement par mandat administratif du Trésor Public par semestres
- Pièces à fournir :
  - o Convocation
  - o Feuille de présence émargée
  - o Factures (péages...)

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'adopter cette procédure concernant le remboursement des frais de déplacement des élus.**

#### ▪ Prime de fin d'année des agents

En 2019, une prime au prorata des heures de temps de travail hebdomadaire a été donnée sous forme de chèque « Cadoc », et « Culture » (hors imposition)

La même procédure est proposée pour 2020 avec un montant : 22 euros par heure de travail :

- Madame Cazals 480 euros (22 heures de travail/semaine)
- Monsieur Rivoire 400 euros (18 heures de travail/semaine).

N'étant embauché que depuis un mois sur un CDD, madame Scarfo ne recevra pas de prime.

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'octroyer ces primes de fin d'année aux agents de la commune.**

#### ▪ Colis des aînés

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 Octobre, il a été décidé d'annuler le repas des Aînés de la commune et de le remplacer par un colis de valeur équivalente. Suite aux directives concernant le Coronavirus, la distribution se fera sur le seuil de la maison sans entrer dans les logis.

Les dates des 12 et 13 Décembre 2020 sont retenues pour la distribution.

Le Devis des Caves du Tour Billon prévoyant les colis pour 75 personnes pour un montant de 1837,70€ a été accepté par le conseil municipal.

Si le présentiel est autorisé, la cérémonie aura lieu le samedi 9 Janvier à 18h30 (pour rappel, Saint Martin de Vaulserre fait sa cérémonie le vendredi 8 Janvier en soirée, Saint Jean d'Avelanne le dimanche 10 Janvier).

La carte de vœux de la municipalité sera distribuée autour de la mi-Décembre. Elle comportera une jolie photo, si possible un calendrier, et un rappel des numéros de la mairie.

Un encart sera distribué en même temps afin d'aviser les citoyens que le recensement se déroulera du 19 Janvier au 20 Février 2021 et que leur participation est obligatoire.

L'invitation aux vœux se fera à part suivant les conditions sanitaires.

#### ▪ Rémunération de l'Agent Recenseur

Madame Cazals assurera la fonction d'agent recenseur. Elle suivra une formation obligatoire de 2 jours à 40 euros par jour.

Elle sera rémunérée par la commune (tarif du recensement de 2016 : 1,75€ par bulletin individuel rempli/ 1,15€ par feuille logement remplie).

Le barème n'a évolué depuis.

Remboursement des frais de transport pour le recensement de 100 euros

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de rémunérer Madame Cazals de 1,75 € par bulletin individuel rempli, de 1,15 € par feuille logement remplie, de rembourser ses frais de déplacement à hauteur de 100 euros, de financer sa formation à hauteur de 40 euros par jour.**

#### ▪ Archives

Travaux d'archivage, une partie a été faite en 2019.

Il est nécessaire de finir l'archivage prévu en 2020 en 2021 et de le finaliser.

Les membres du Conseil décident de suivre la délibération 2020\_03\_03 en date du 13 mars 2020 concernant la fin du tri des Archives.

#### ▪ Urbanisme (demande de la commission des VDD)

- Permis de démolir

C'est une obligation depuis cette année. Cela permet de suivre l'évolution du bâtis (cadastre...).

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, qu'il sera obligatoire de faire une demande de permis de démolir**

- Demande Préalable (DP) pour faire une clôture / murs de clôture et retrait de 5 m du portail par rapport à la voie publique, afin de ne pas rester sur la route en attendant l'ouverture du portail (électrique ou non)).

## ▪ Prévisions de travaux pour le budget 2021

- Vision stratégique pour 2021 / 2026 :
  - Travailler sur le mandat pour l'hospice et les bâtiments.  
Réunion CAUE pour avoir les différentes possibilités suivant les options retenues.
  - Cela implique de prévoir un budget pour les études.
- Toit de l'église (derniers devis demandés : 70 000 euros pour des travaux réalisés par un artisan de la commune, 670 000 euros prévus par un cabinet d'architecte (toit parapluie, échafaudages permettant la réalisation de plusieurs chantiers ...).  
Appel d'offre simplifié avec intervention de l'intercommunalité pour avoir un compromis entre les deux devis de l'ordre de 90 000 euros, avec parution au journal officiel.  
Contact avec le Département pour subvention 40 % de l'appel d'offre.
- Chauffage salle des fêtes et pose de panneaux photovoltaïques (ADEME) voir les subventions éventuellement.
- Route :
  - Impasse du Mondon avec enterrement des réseaux (voir avec TE38 pour le réseau électrique, se renseigner au SIEGA et au service de l'assainissement)
  - Impasse du lavoir (derrière la mairie et dessert des logements communaux)
- Emplois suivant les besoins c'est une obligation, le budget est de 3000 euros
- Cimetière : faut-il goudronner les allées ou les mettre en herbe (ceci implique entretien lourd pour l'agent communal).
- Panneau d'affichage numérique (solaire ?)
- Aire de jeux d'enfants (en fonction des études de CAUE suite à brainstorming)

## ▪ Vœux du Maire

Suivant la situation sanitaire et les directives ministérielles, la cérémonie des vœux du Maire 2021 se fera en physique ou filmée en vidéo avec dépose sur le site internet.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, qu'il sera obligatoire de faire une demande préalable pour réaliser une clôture / un mur de clôture et le retrait de 5 m du portail depuis la voie publique.

- Traiter à l'interne les demandes simples en Commission Urbanisme
  - Réfection toiture à l'identique (enlever une cheminée) (hors périmètre château)
  - Clôture de propriété
  - Changement volet ou boiserie (hors périmètre du château)
  - Abris jardin - de 20 M<sup>2</sup>

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, que les demandes simples seront traitées en interne.

▪ Point Travaux

- Route de la Bonne Blanche, les travaux sont terminés.  
En ce qui concerne la mise-en-voie unique, interrogés, les riverains sont d'accord pour une mise en sens interdit sauf riverain en descendant, double sens en montant  
Il faut prendre un arrêté du Maire (sauf riverain et exploitant)

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, que le Maire prendra un arrêté pour mettre la route de la Bonne Blanche en sens interdit sauf riverains en descendant (unique montant.)

- RD 82A, les travaux se terminent ; le 12 ou le 13 Novembre avec pose de l'enrobé.

▪ CCID

Lors du Conseil du 21 Juillet 2020, le Conseil Municipal a désigné Gilbert Longo comme représentant de la commune à la Commission Intercommunale des Impôts Indirects (CIDD)

Or, les VDD ont indiqué que cela n'était pas conforme.

Il faut que le Conseil municipal désigne 12 titulaires et 12 suppléants parmi les habitants de la commune, en respectant la parité Femme / Homme.

Afin de participer à cette Commission, des personnes seront tirées au sort dans ce vivier.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de désigner comme titulaires et comme suppléants.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
BURILLE Jean	GUEUGNOT Sébastien
ROUX/SERGENT Evelyne	GALLICE/ DE CASTRO Neusa
LONGO Gilbert	LORTJEAN Maryline
GIRARD-CUSIN Christian	DE MACEDO Noémie
MILANI Estelle	GUICHERD Marie-Odile

LIARTARD René	MEYNARD Guillaume
CHABOUD/BOISSON Renée	MEYNARD Etienne
CHIRPAZ-CERBAT/GOI CHOT Christine	VAGNON Eric
ROCHET Marc	BURILLE/POMMEL-GENTON Josiane
CHAMARD-GALLICE Josette	POMMEL-GENTON Claudette
GENTIL-PERRET Emmanuel	SEIGLE Bernard
GUIGNIER Françoise	MILANI Cédric

**. Points sur chaque commission**

Chaque élu a fait un retour / résumé des points importants vu pendant leur commission. ( VDD/SIVU/ETC)

Fin de la réunion à 23h50.

Milani Cédric Maire.  
19 Nov 80

